

Wallonie

CERTIFICAT D'URBANISME n°1

V/réf : 57064/2041/2

N/réf : JS/FL/CU1/086/2020/20-147393

E-courrier :

SPF Finances – Comité Fédéral d'Acquisition

Bd du Jardin Botanique, 50 bte 398

1000 Bruxelles

Péruwelz, le 27 mars 2020

Maître,

En réponse à votre demande de certificat d'urbanisme n° 1 réceptionnée en date du 18/03/2020 relative aux biens sis à WIERS cadastrés 2^{ème} division section A parcelles 875C, 156^E et 1087L2, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial ;

Parcelle 2 A 875C

Le bien se trouve en zone **agricole** au plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz ;

Le bien se trouve en zone d'assainissement **autonome** au Plan d'Assainissement par Sous-Bassins Hydrographiques Escaut-Lys ;

Le bien n'est pas soumis au droit de préemption.

Le bien n'est pas repris dans un plan ou projet de plan d'expropriation.

Le bien est situé en zone **agricole** au schéma de développement communal du 27 avril 2016 et entré en vigueur le 1er mai 2016.

Le bien bénéficie d'un accès à une voirie équipée en électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux. Concernant l'équipement proprement dit des parcelles, il y a lieu de contrôler sur terrain les positions exactes de chaque impétrant : la ville ne peut être tenue responsable en cas de surcoût lié à des raccordements ou des extensions de réseau.

Le bien

- N'est pas situé dans un des périmètres de site à réaménager,
- N'est pas situé dans un des périmètres de remembrement urbain,
- N'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine
- N'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine
- N'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde visé à l'article 193 du Code wallon du Patrimoine ;
- N'est pas classé en application de l'article 196 du même Code ;
- N'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 209 du même Code ;
- N'est pas localisé dans une zone figurant sur la carte archéologique (non officielle à ce jour) ou dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visés à l'article 233 du même Code;
- N'est pas situé dans un site Natura 2000 ;
- est situé dans une zone de risque de **ruissellement** concentré au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau ;
- N'est pas concerné par l'application du guide régional d'urbanisme ;
- N'est pas situé le long d'une voirie gérée par la Région Wallonne ;
- N'est pas situé dans le périmètre de la Wateringue ;

Les données relatives au bien ne sont pas inscrites dans la banque de données au sens de l'article 11 du décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols.

Le bien se situe sur le territoire du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977. Toutes transformations ou constructions réalisées après cette date n'ont donc, à notre connaissance, pas fait l'objet d'autorisation.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ou d'urbanisation.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°2 datant de moins de deux ans ;

Information complémentaire

Le bien n'est pas situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance de la société SWDE.

Le bien n'est pas situé à proximité des installations de gaz de la société FLUXYS.

Le bien n'est pas traversé, longé par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau.

- N'est pas situé dans le périmètre de la Wateringue ;

Les données relatives au bien ne sont pas inscrites dans la banque de données au sens de l'article 11 du décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols.

Le bien se situe sur le territoire du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977. Toutes transformations ou constructions réalisées après cette date n'ont donc, à notre connaissance, pas fait l'objet d'autorisation.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ou d'urbanisation.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°2 datant de moins de deux ans ;

Information complémentaire

Le bien n'est pas situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance de la société SWDE.

Le bien n'est pas situé à proximité des installations de gaz de la société FLUXYS.

Le bien n'est pas traversé, longé par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau.

Aucune ordonnance d'insalubrité n'a été dressée.

Ni arbre ni haie remarquable répertorié.

Remarques

Le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SWDE, ORES, ...)

Parcelle 2 A 1087 L2

Le bien se trouve en zone **d'habitat** au plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz ;

Le bien se trouve en zone d'assainissement **collectif** au Plan d'Assainissement par Sous-Bassins Hydrographiques Escaut-Lys ;

Le bien n'est pas soumis au droit de préemption.

Le bien n'est pas repris dans un plan ou projet de plan d'expropriation.

Le bien est situé en zone d'habitat à densité **moyenne, 20-30** logements l'hectare au schéma de développement communal du 27 avril 2016 et entré en vigueur le 1er mai 2016.

Le bien bénéficie d'un accès à une voirie équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux. Concernant l'équipement proprement dit des parcelles, il y a lieu de contrôler sur terrain les positions exactes de chaque impétrant : la ville ne peut être tenue responsable en cas de surcoût lié à des raccordements ou des extensions de réseau.

Aucune ordonnance d'insalubrité n'a été dressée.

Ni arbre ni haie remarquable répertorié.

Remarques

Le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SWDE, ORES, ...)

Parcelle 2 A 156E

Le bien se trouve en zone **d'habitat sur +/- 50m, le solde en agricole** au plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz ;

Le bien se trouve en zone d'assainissement **collectif** au Plan d'Assainissement par Sous-Bassins Hydrographiques Escaut-Lys ;

Le bien n'est pas soumis au droit de préemption.

Le bien n'est pas repris dans un plan ou projet de plan d'expropriation.

Le bien est situé en zone d'habitat à densité **moyenne, 20-30** logements l'hectare, le solde en zone agricole au schéma de développement communal du 27 avril 2016 et entré en vigueur le 1er mai 2016.

Le bien bénéficie d'un accès à une voirie équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux. Concernant l'équipement proprement dit des parcelles, il y a lieu de contrôler sur terrain les positions exactes de chaque impétrant : la ville ne peut être tenue responsable en cas de surcoût lié à des raccordements ou des extensions de réseau.

Le bien

- N'est pas situé dans un des périmètres de site à réaménager,
- N'est pas situé dans un des périmètres de remembrement urbain,
- N'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine
- N'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine
- N'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde visé à l'article 193 du Code wallon du Patrimoine ;
- N'est pas classé en application de l'article 196 du même Code ;
- N'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 209 du même Code ;
- N'est pas localisé dans une zone figurant sur la carte archéologique (non officielle à ce jour) ou dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visés à l'article 233 du même Code ;
- N'est pas situé dans un site Natura 2000 ;
- Est situé dans un **axe de ruissellement** au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau ;
- N'est pas concerné par l'application du guide régional d'urbanisme ;
- Est situé le long d'une **voirie gérée par la Région Wallonne** ;

Le bien

- N'est pas situé dans un des périmètres de site à réaménager,
- N'est pas situé dans un des périmètres de remembrement urbain,
- N'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine
- N'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine
- N'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde visé à l'article 193 du Code wallon du Patrimoine ;
- N'est pas classé en application de l'article 196 du même Code ;
- N'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 209 du même Code ;
- N'est pas localisé dans une zone figurant sur la carte archéologique (non officielle à ce jour) ou dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visés à l'article 233 du même Code;
- N'est pas situé dans un site Natura 2000 ;
- est situé dans un **axe de ruissellement** au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau ;
- N'est pas concerné par l'application du guide régional d'urbanisme ;
- est situé le long d'une **voirie gérée par la Région Wallonne** ;
- N'est pas situé dans le périmètre de la Wateringue ;

Les données relatives au bien ne sont pas inscrites dans la banque de données au sens de l'article 11 du décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols.

Le bien se situe sur le territoire du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977. Toutes transformations ou constructions réalisées après cette date n'ont donc, à notre connaissance, pas fait l'objet d'autorisation.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ou d'urbanisation.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°2 datant de moins de deux ans ;

Information complémentaire

Le bien n'est pas situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance de la société SWDE.

Le bien n'est pas situé à proximité des installations de gaz de la société FLUXYS.

Le bien n'est pas traversé, longé par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau.

Aucune ordonnance d'insalubrité n'a été dressée.


Ni arbre ni haie remarquable répertorié.

Remarques

Le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SWDE, ORES, ...)

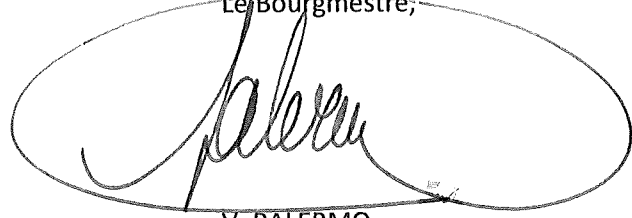
Nous vous prions de croire, Maître, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



A. MOUTON

Le Bourgmestre,



V. PALERMO

Ville de Péruwelz
Rue Albert 1er, 35 - B7600 Péruwelz
Tél. : +32 (0)69 25 40 00 - Fax : +32 (0)69 77 63 13
administration@peruwelz.be

Responsable de département : Julie SCHIRVEL
Agent traitant : Florinne LEFEBVRE
Tél. : +32 (0)69 67 26 56
E-mail : florinne.lefebvre@peruwelz.be